
Adresse de la société populaire de Saint-Martin, île de Ré, qui applaudit aux mesures sages et vigoureuses prises contre les mandataires infidèles, lors de la séance du 14 brumaire an II (4 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saint-Martin, île de Ré, qui applaudit aux mesures sages et vigoureuses prises contre les mandataires infidèles, lors de la séance du 14 brumaire an II (4 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 243;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41512_t1_0243_0000_6;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

orgueil la liberté publique, ont voulu faire assassiner le peuple par le peuple.

« Partout les machinations se découvrent, la liberté triomphe, Lyon s'éroule, Toulon tremble, plus de Vendée.

« De notre côté, l'Anglais fuit, l'Autrichien plie bagages.

« Quant à nous, à l'aide de l'activité et de la fermeté de vos dignes collègues, les citoyens Lejeune et Roux, encore quelques jours et notre département sera totalement purgé de la loi contre-révolutionnaire.

« Montagne infatigable, continue tes travaux, le Salut public te dit de rester à ton poste, et nous, républicains, nous te conjurons de ne le quitter que quand l'orgueil des tyrans abattus aura mis bas les armes, et reconnu la République française.

« DELARGE; REGNAULT, *président*; C. CAIGNART; BLAVET; DENNEQUIN; P. POTTOREUX. »

La Société populaire de Saint-Martin, île de Ré, applaudit aux mesures sages et vigoureuses prises par la Convention nationale, relativement aux mandataires infidèles qu'elle avait dans son sein.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Saint-Martin-de-Ré (2) :

La Société populaire de Saint-Martin, île de Ré, à la Convention nationale.

« Saint-Martin, île de Ré, 11 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Nous déposons dans le sein de la Convention nationale l'arrêté de notre Société du 9 de ce mois dont un extrait est ci-joint. Vous y verrez qu'elle ne respire que pour le salut de la République et l'ancantissement des parjures et des traîtres.

« Salut et fraternité.

« FOUCAULT, jeune, *président*; JAMAIN, *secrétaire*; P. BONNIN, *secrétaire*. »

Extrait du procès-verbal de la Société populaire de Saint-Martin, île de Ré.

Du 9 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

Après que l'assemblée a eu entendu la lecture des papiers-nouvelles de ce jour, elle a applaudi à plusieurs reprises, et a manifesté une adhésion très prononcée aux mesures sages et vigoureuses que vient de prendre la Convention nationale, relativement à plusieurs de ses

membres, dont elle vient d'arrêter et de punir les projets liberticides, et les infâmes machinations.

Arrêté qu'un extrait du présent procès-verbal sera envoyé à la Convention nationale.

Pour conforme :

FOUCAULT jeune, *président*; JAMAIN, *secrétaire*; P. BONNIN, *secrétaire*.

La Société populaire de Rosoy, département de Seine-et-Marne, témoigne à la Convention nationale sa joie sur la destruction de la Vendée, et demande l'institution d'une fête républicaine en mémoire du triomphe de la liberté et de la philosophie sur la tyrannie et la superstition.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Rosoy (2) :

La Société populaire de Rosoy, département de Seine-et-Marne, à la Convention nationale.

« Représentants,

« Le génie de la France a ordonné par votre bouche aux soldats de la liberté d'aucantir les monstres de la Vendée : ils ne sont plus.

« Grâce vous soient rendues, intrépides républicains, vos succès en présagent de nouveaux, et, par votre courage énergique, la République est sauvée.

« La victoire remportée sur la Vendée fait pâlir d'effroi tous les tyrans ligués contre nous, et leur frayeur est un sûr garant de leur défaite prochaine.

« La destruction de ce repaire affreux est une des plus grandes époques que traversera le burin de l'histoire, elle doit être consacrée par l'allégresse publique.

« Nous vous demandons l'institution d'une fête républicaine en mémoire du triomphe de la liberté et de la philosophie sur la tyrannie et la superstition.

« Le vice-président, JOUSSET; BOULINE, *secrétaire*; RACINET, *secrétaire*.

Le général de brigade Moulin écrit du quartier général de Chalonnès sur la rive gauche de la Loire; il envoie à la Convention une croix d'argent et un ciboire trouvés par les citoyens Lacompaste et Foucher dans un bosquet du château du Planty; il annonce qu'il n'existe plus de rebelles dans le lieu qu'il occupe.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 302.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 764.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 302.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 764.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 302.